

a qui bon lui semblerait; ce qu'elle fit avec Michel Bouvier maçon le 16 Aout 1663.

Mais, trêve de ces citations; on dirait que nos ancêtres de Montréal ne furent que des rénégats. Pourtant ils furent choisis sur le volet de par les ordres les plus formels de Sa Majesté Louis XIV, pour aller conquérir à la civilisation les plaines de l'Amérique Septentrionale. Les quelques exemples que nous venons de donner ne sont que des taches qui paraissent d'autant plus noires, que la page est des plus blanches.

Elle serait trop longue à énumérer la liste de ceux qui furent les fondateurs des premières familles de Montréal et des alentours. Mériteraient tous une mention honorable, ces preux et ces héros, qui, luttant contre la forêt et l'Iroquois, furent ces anciens Canadiens, le principe de nos traditions nationales.

En 1666, le décret "Ne Temere" n'était pas encore publié. Ce décret, en outre de sa législation sur le mariage, établit que les fiançailles pour être valides et produire leurs effets canoniques, doivent être contractées par écrit, en présence du curé où de deux témoins.

Pourtant, il était mis en pratique bien avant sa publication, puisqu'on lit l'acte suivant :

"Le 11 Juillet 1666, ont été fêtées et solennisées les fiançailles de Charles Boyer avec Marguerite Tenard, tous deux de cette paroisse. En présence